

L'AFFECTION DES RESULTATS

- **Objectif(s) :**
 - Affecter un résultat selon la forme juridique de l'entreprise (individuelle ou société).
- **Pré-requis :**
 - Double détermination du résultat.
- **Modalités :**
 - Principes,
 - Exemples simples dans le cas d'entreprises individuelles ou de sociétés,
 - Synthèse.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
Chapitre 1. RESULTAT COMPTABLE ET RESULTAT FISCAL.	3
1.1. Entreprises individuelles et sociétés de personnes.	3
1.1.1. Bénéfice fiscal ou imposable.	3
1.1.2. Corrections extra-comptables.	3
1.1.3. Paiement de l'impôt.....	4
1.2. Sociétés de capitaux.....	4
Chapitre 2. IMPÔT SUR LES BENEFICES DES SOCIETES (IS).	4
2.1. Principes de calcul de l'IS.....	4
2.2. Comptabilisation de l'IS.	5
2.3. Acomptes provisionnels.	5
EXEMPLE 01.....	5
Enoncé et travail à faire.....	5
Annexe.....	5
Correction.....	5
Travail 1.	6
Travail 2.	6
Travail 3.	6
Chapitre 3. AFFECTION DU RESULTAT.....	6
3.1. Entreprises individuelles et sociétés de personnes.	6
3.2. Sociétés de capitaux.....	6
3.2.1. Bénéfice distribuable.....	6
3.2.2. Différentes affectations du bénéfice.....	7
3.2.3. Affectation d'une perte.	8
EXEMPLE 02.....	8
Enoncé et travail à faire.....	8
Documents.....	9
Document 1.	9

Document 2.	9
Annexes.	10
Annexe 1.	10
Annexe 2.	10
Correction.	11
Travail 1.	11
Travail 2.	11
EXEMPLE 03.	12
Enoncé et travail à faire.	12
Annexes.	12
Annexe 1.	12
Annexe 2.	13
Annexe 3.	13
Correction.	14
Travail 1.	14
Travail 2.	14
Travail 3.	14
Chapitre 4. MODIFICATIONS DU CAPITAL.	15
4.1. Entreprises individuelles et sociétés de personnes.	15
4.2. Sociétés de capitaux.	15
EXEMPLE 04.	16
Enoncé et travail à faire.	16
Annexes.	16
Annexe 1.	16
Annexe 2.	17
Correction.	17
Travail 1.	17
Travail 2.	18
Chapitre 5. SYNTHESE.	19

INTRODUCTION.

A l'issue des travaux comptables d'inventaire, après présentation des documents de synthèse et détermination du résultat comptable de l'exercice, certaines tâches comptables et fiscales doivent être réalisées :

- détermination du résultat fiscal,
- évaluation de l'impôt sur les sociétés,
- affectation du résultat net de l'exercice,
- modification éventuelle des capitaux propres.

Chapitre 1. RESULTAT COMPTABLE ET RESULTAT FISCAL.

1.1. Entreprises individuelles et sociétés de personnes.

1.1.1. Bénéfice fiscal ou imposable.

Les entreprises individuelles et les sociétés de personnes (Sociétés en Nom Collectif) ne disposent pas de la personnalité fiscale.

La déclaration du résultat est faite par l'entrepreneur ou par chaque associé en proportion de ses droits dans la société, dans le cadre du régime de l'**Impôt sur le Revenu**, et selon la nature de l'activité exercée, principalement dans l'une des catégories de revenus suivantes :

- des **BIC (Bénéfices Industriels et Commerciaux)**,
- des **BA (Bénéfices Agricoles)**,
- des **BNC (Bénéfices Non Commerciaux)**.

Il faut donc déterminer le bénéfice servant de base au calcul de l'impôt. En effet, le **bénéfice comptable** obtenu par différence entre les produits et les charges de l'exercice, est rarement identique au **bénéfice fiscal ou imposable**.

En effet, la loi fiscale (Code Général des Impôts) a fixé des règles de déductibilité des charges et d'imposition de certains produits différentes de celles du Plan Comptable Général.

1.1.2. Corrections extra-comptables.

Il faut donc procéder à certaines **corrections extra-comptables** (hors comptabilité) :

1°) des **réintégrations** (ajouts au résultat comptable) par exemple pour certaines **charges constatées en comptabilité mais non déductibles fiscalement**,

Exemples de réintégrations :

- certaines amendes et pénalités,
- les dépenses somptuaires et personnelles,
- certaines rémunérations non déductibles, ...

2°) des **déductions** (retraits du résultat comptable) pour certains **produits enregistrés en comptabilité mais non imposables** ou bénéficiant d'un régime particulier.

Exemples de déductions :

- des plus values réalisées à l'occasion de cessions et taxées à un taux particulier,
- des produits dont l'imposition est différée,
- certains revenus imposables dans d'autres catégories, ...

Les réintégrations et déductions sont des opérations effectuées à partir du résultat comptable, hors comptabilité ou de manière extra-comptable, à l'aide du tableau n° 9 de la liasse fiscale, imprimé n° 2058 A : «Tableau de détermination du résultat fiscal».

Principes de calcul du résultat fiscal ou passage du résultat comptable au résultat fiscal :

$$\begin{array}{r} \text{RESULTAT COMPTABLE} \\ + \\ \text{REINTEGRATIONS FISCALES} \\ - \\ \text{DEDUCTIONS FISCALES} \\ = \\ \text{RESULTAT FISCAL IMPOSABLE} \end{array}$$

1.1.3. Paiement de l'impôt.

L'impôt sur les bénéfices calculé sur le résultat fiscal imposable ne sera pas payé par l'entreprise qui n'a pas de personnalité fiscale mais par l'entrepreneur individuel lui-même, industriel, commerçant ou artisan ou associé dans une société de personnes.

L'impôt sur le revenu est calculé par application d'un taux progressif par tranche de revenu, selon les modalités définies par la « Loi de Finances ».

Il n'apparaît pas dans la comptabilité de l'entreprise et **ne constitue pas une charge déductible**.

Les modalités pratiques de calcul sont traitées en fiscalité ou gestion fiscale lors de l'étude du régime de l'Impôt sur les Revenus et des différentes catégories de revenus (**B IC, BA, BNC, revenus mobiliers, revenus fonciers, ...**).

1.2. Sociétés de capitaux.

Pour les sociétés de capitaux comme les Sociétés Anonymes, soumises à l'**IS (Impôt sur les Sociétés)**, l'impôt est calculé au taux de 33,33 % généralement plus une contribution exceptionnelle, sur le montant du résultat fiscal imposable.

Il est comptabilisé en charge. Il est payé par la société.

L'actionnaire percevant des dividendes bénéficie alors d'un avoir fiscal.

Eventuellement, si au cours de l'exercice actuel la société a réalisé une **perte** ou déficit, elle pourra **l'imputer (la déduire) sur les résultats bénéficiaires** des cinq exercices suivants.

Ces aspects sont traités en droit fiscal ou gestion fiscale lors de l'étude de l'Impôt sur les bénéfices des Sociétés (IS).

Chapitre 2. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS (IS).

2.1. Principes de calcul de l'IS.

Montant de l'impôt = Résultat imposable - Taux d'IS

Résultat net de l'exercice après impôt = Résultat comptable - Impôt (IS)

Remarque : les sociétés soumises à l'IS, doivent acquitter chaque année, le 15-03, même en l'absence de bénéfice, une Imposition Forfaitaire Annuelle (**IFA**), évaluée en fonction du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice précédent.

2.2. Comptabilisation de l'IS.

La charge d'impôt est enregistrée, à la date d'inventaire par l'écriture :

695	Impôts sur les bénéfices		D		
444	État – Impôts sur les bénéfices				C
	Impôt sur les sociétés de l'exercice				

2.3. Acomptes provisionnels.

Le paiement de l'IS s'effectue en quatre acomptes provisionnels au cours de l'année N, exigibles aux dates suivantes : 20-02, 20-05, 20-08, 20-11.

Le bénéfice N-1 n'étant pas connu, le premier acompte est calculé à partir du montant du bénéfice imposable de l'année N-2.

Une régularisation intervient lors du paiement du 2ème acompte, après connaissance des résultats définitifs de l'exercice N-1.

Ecriture d'enregistrement des acomptes :

444	État – Impôts sur les bénéfices		D		
512	Banque				C
	IS - Paiement d'un acompte provisionnel				

EXEMPLE 01.

Enoncé et travail à faire.

Le résultat comptable (bénéfice) d'une entreprise s'élève à **450 000 €** le **31 décembre 200N**.

Les déductions extra-comptables ou fiscales s'élèvent à **20 000 €** et les réintégrations fiscales à **50 000 €**

Le taux de l'impôt sur les sociétés est de **33,33 %**.

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant l'annexe ci-dessous :

- Annexe : Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses.

1°) Calculer le résultat fiscal imposable au 31 décembre 200N.

2°) Calculer et comptabiliser le montant de l'impôt sur les bénéfices de la société.

3°) Calculer le montant du résultat net de l'exercice après déduction de l'impôt.

Annexe.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Impôt sur les bénéfices de l'exercice		
			Totaux		

Correction.

Travail 1.

Résultat fiscal = Résultat comptable - Déductions extra-comptables + Réintégrations

$$480\ 000,00\ \text{€} = 450\ 000,00 - 20\ 000,00 + 50\ 000,00$$

Travail 2.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
31-déc.	695	Impôts sur les bénéfices	Impôt sur les bénéfices	160 000.00	
200N	444	Etat - Impôts sur les bénéfices	de l'exercice		160 000.00
Totaux				160 000.00	160 000.00

Impôt sur les bénéfices (IS) = Résultat fiscal x Taux de l'IS

$$160\ 000,00\ \text{€} = 480\ 000,00 \times 33\ 1/3\ \%$$

Travail 3.

Résultat net = Résultat comptable - Impôts sur les bénéfices (IS)

$$290\ 000,00\ \text{€} = 450\ 000,00 - 160\ 000,00$$

Remarque :

L'impôt sur les sociétés (IS) et l'IFA ne sont pas des charges déductibles fiscalement et doivent faire l'objet d'une réintégration (DGI - Tableau 9 - Imprimé n° 2058 AN).

Chapitre 3. AFFECTATION DU RESULTAT.

3.1. Entreprises individuelles et sociétés de personnes.

Dans les entreprises individuelles, à la réouverture des comptes de l'exercice comptable suivant, le *résultat bénéficiaire* de l'exercice précédent doit être affecté par virement, selon les décisions du ou des dirigeants :

120	Résultat de l'exercice (bénéfice)	D		
106	Réserves			C
455	Associés – Comptes courants			C
11.	Report à nouveau (solde débiteur ou créditeur)			C

En cas de *résultat déficitaire*, négatif ou perte comptable, le virement est effectué :

11.	Report à nouveau (solde débiteur ou créditeur)	D		
129	Résultat de l'exercice (perte)			C

3.2. Sociétés de capitaux.

3.2.1. Bénéfice distribuable.

A l'ouverture des comptes au début de l'exercice comptable suivant, le résultat de l'exercice précédent se trouve dans le compte **12 - RESULTAT DE L'EXERCICE (N)** et doit faire l'objet d'une affectation.

C'est l'Assemblée Générale des actionnaires, réunie au début de l'année N +1 qui décide de l'affectation du résultat de l'exercice comptable N.

L'affectation doit porter sur le **bénéfice distribuable** ou en instance d'affectation.

Il est obtenu à partir du résultat comptable net de l'exercice, après Impôt sur les Sociétés. Deux cas sont envisageables :

- *1er cas : report à nouveau antérieur créditeur :*

$$\begin{aligned} & \text{Bénéfice net après IS de l'exercice N} \\ & - \\ & \text{Affectation en Réserve Légale} \\ & + \\ & \text{Report à nouveau créditeur de N-1} \\ & = \\ & \text{BENEFICE DISTRIBUTABLE au titre de l'exercice N} \end{aligned}$$

- *2ème cas : report à nouveau antérieur débiteur (perte) :*

$$\begin{aligned} & \text{Bénéfice net après IS de l'exercice N} \\ & - \\ & \text{Report à nouveau débiteur de N-1} \\ & = \\ & \text{Bénéfice en instance d'affectation} \\ & - \\ & \text{Affectation en Réserve Légale} \\ & = \\ & \text{BENEFICE DISTRIBUTABLE au titre de l'exercice N} \end{aligned}$$

3.2.2. Différentes affectations du bénéfice.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme peut décider, selon les clauses des statuts, des affectations suivantes :

- Mise en Réserve Légale (1) pour augmenter les fonds propres. Cette mise en réserve légale est obligatoire à concurrence de **5 % (1/20ème) du résultat après déduction des pertes antérieures jusqu'à un montant maximum égal à 10 % (1/10ème) du capital social.**

Compte : **1061 Réserve Légale** (C).

- Mise en Réserves Statutaires prévues dans les statuts de la société.

Compte : **1063 Réserves Statutaires** (C).

- Dotation dans des Réserves Règlementées pour des raisons fiscales (en cas de Plus Values Nettes à Long Terme).

Compte : **1064 Réserves Règlementées** (C).

- Mise en Réserves Facultatives ou libres selon décision de l'Assemblée Générale.

Compte : **1068 Autres réserves** (C).

- Versement de dividendes aux actionnaires (qui bénéficient d'un avoir fiscal) :

- premier dividende ou *intérêt statutaire* calculé à l'aide d'un taux fixé dans les statuts et calculé sur la valeur libérée des titres (avec prorata temporis éventuel).
- second dividende ou *superdividende* éventuel décidé par l'Assemblée Générale.

Compte **457 Associés dividendes à payer** (C).

- Le solde non affecté : partie de bénéfice non distribué en raison d'arrondis de calcul et qui sera porté au compte **110 Report à Nouveau Créditeur** (C).

Le solde de ce compte d'attente s'ajoutera au bénéfice à répartir au cours de l'exercice suivant.

D'où l'écriture d'affectation du bénéfice de l'exercice N au cours de N + 1 :

120	Résultat net de l'exercice N (bénéfice)	D	
110	Report à nouveau N-1 (créditeur)	D	
1061	Réserve légale		C
1063	Réserves statutaires ou contractuelles		C
1068	Autres réserves		C
457	Associés – Dividendes à payer		C
119	Report à nouveau N-1 (débitteur)		C
110	Report à nouveau N (créditeur)		C
<i>Affectation du bénéfice de N selon décision de l'assemblée générale</i>			

L'affectation du résultat de l'exercice précédent est détaillé dans le tableau 11 de la liasse fiscale imprimé 2058C.

3.2.3. Affectation d'une perte.

Une perte comptable (compte 129 Résultat débiteur) peut faire l'objet, en N+1 soit :

- d'une imputation sur les réserves existantes ou sur le capital social,
- d'un report à nouveau débiteur à imputer sur le bénéfice de l'exercice suivant.

119	Report à nouveau (solde débiteur)	D	
129	Résultat de l'exercice (perte)		C
<i>Affectation de la perte de l'exercice N</i>			

EXEMPLE 02.

Enoncé et travail à faire.

On vous communique les documents et annexes suivants concernant **une entreprise individuelle** :

- Document 1 : Extrait du bilan au 31 décembre N avant affectation du résultat de l'exercice (Perte).
- Document 2 : Extrait du bilan au 31 décembre N avant affectation du résultat de l'exercice (bénéfice).
- Annexe 1 : Bordereau de saisie - Extrait du bilan.
- Annexe 2 : Bordereau de saisie - Extrait du bilan.

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant les documents et annexe ci-dessus :

1°) Au 01/01/200N+1, à partir de l'annexe 1, comptabiliser l'écriture d'affectation de la perte en report à nouveau et présenter un extrait du bilan après affectation de cette perte.

2°) Au 01/01/200N+1, à partir de l'annexe 2, comptabiliser l'écriture d'affectation du bénéfice en réserves et présenter un extrait du bilan après affectation de ce bénéfice.

Documents.

Document 1.

cerfa N° 10938 * 09
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN – PASSIF** avant répartition

D.G.I. N° 2051 7
(2007)

Désignation de l'entreprise _____ Néant *

		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	100000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	50000
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-20000
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	130000

Document 2.

cerfa N° 10938 * 09
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN – PASSIF** avant répartition

D.G.I. N° 2051 7
(2007)

Désignation de l'entreprise _____ Néant *

		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	100000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	50000
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	30000
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	180000

Annexes.

Annexe 1.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N+1			Affectation du résultat de l'exercice 200N		
			Totaux		

cerfa N° 10938 * 09
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

②

BILAN – PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 7
(2007)

Désignation de l'entreprise _____ Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	

Annexe 2.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N+1			Affectation du résultat de l'exercice 200N		
			Totaux		

cerfa N° 10938 * 09
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

②

BILAN – PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 7
(2007)

Désignation de l'entreprise _____ Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	

Correction.

Travail 1.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
1-janv.	119	Report à nouveau (solde débiteur)	Affectation du résultat	20 000.00	
200N+1	129	Résultat de l'exercice (perte)	de l'exercice 200N		20 000.00
Totaux				20 000.00	20 000.00

cerfa N° 10938 * 09
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

②

BILAN – PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 7
(2007)

Désignation de l'entreprise _____ Néant <input type="checkbox"/> *				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA		100000	100000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG		50000	50000
	Report à nouveau	DH		-20000	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			-20000
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		130000	130000

Travail 2.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
1-janv.	120	Résultat de l'exercice (bénéfice)	Affectation du résultat	30 000.00	
200N+1	1068	Autres réserves	de l'exercice 200N		30 000.00
Totaux				30 000.00	30 000.00

cerfa N° 10938 * 09
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

②

BILAN – PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 7
(2007)

Désignation de l'entreprise _____ Néant <input type="checkbox"/> *				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA		100000	100000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG		80000	50000
	Report à nouveau	DH			30000
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		180000	180000

EXEMPLE 03.

Enoncé et travail à faire.

Le bilan d'une **société commerciale** fait apparaître les postes suivants au **31 décembre 200N** avant répartition du résultat :

Capital social (entièrement libéré)	:	1 000 000 €	(1 000 actions de 1000 €)
Réserve Légale	:	55 000 €	
Réserve facultative	:	70 000 €	
Report à nouveau créditeur 200N-1	:	10 000 €	
Résultat de l'exercice (après impôt)	:	80 000 €	

Il est décidé, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires :

- de distribuer un **intérêt statutaire** de **10 € par action**
- d'attribuer un **superdividende** de **6 € par action**
- de doter la **Réserve Légale**,
- de porter **60 000 €** en **Réserve Facultative**,
- de porter le **solde non affecté** en **Report à Nouveau**.

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant les annexes ci-dessous :

- **Annexe 1 : Tableau d'affectation du résultat.**
- **Annexe 2 : Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses.**
- **Annexe 3 : Extrait du bilan (passif après répartition).**

1°) Présenter le tableau d'affectation du résultat.

2°) Enregistrer l'écriture d'affectation du résultat.

3°) Présenter l'extrait du bilan (passif) après répartition.

Annexes.

Annexe 1.



11

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

@ internet - DGI
D.G.I. N° 2058-C 7
(2007)

Valider et imprimer

Réinitialiser le formulaire

Désignation de l'entreprise _____		Néant <input type="checkbox"/> *		
TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		
	Prélèvements sur les réserves (à détailler) { _____ _____			
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE		
TOTAL I		ØF		
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Réserve spéciale des plus-values à long terme - Autres réserves	ZB		
	Dividendes	ZE		
	Autres répartitions	ZF		
	Report à nouveau	ZG		
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH

Annexe 2.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N+1			Affectation du bénéfice de l'exercice 200N selon décision de l'Assemblée Générale		
Totaux					

Annexe 3.


 N° 10938 * 09
 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

②

BILAN – PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 7
(2007)

Désignation de l'entreprise _____ Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL		

DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA		
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB	

Correction.

Travail 1.

cerfa N° 10953 * 09
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

@ internet - DGI
D.G.I. N° 2058-C 7
(2007)

Valider et imprimer

Réinitialiser le formulaire

Désignation de l'entreprise _____			Néant <input type="checkbox"/> *		
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		0C	10 000	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		0D	80 000	
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)	_____			

	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)		0E		
TOTAL I			0F	90 000	
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	4 000	
		- Réserve spéciale des plus-values à long terme	ZC		
		- Autres réserves	ZD	60 000	
	Dividendes		ZE	16 000	
	Autres répartitions		ZF		
	Report à nouveau		ZG	10 000	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			TOTAL II	ZH

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

Travail 2.

Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
1-janv.	120	Résultat de l'exercice (bénéfice)		80 000.00	
200N+1	110	Report à nouveau (solde créditeur)	Affectation du bénéfice	10 000.00	
	1061	Réserve légale	de l'exercice 200N		4 000.00
	1068	Autres réserves	selon décision de		60 000.00
	457	Associés - Dividendes à payer	l'Assemblée Générale		16 000.00
	110	Report à nouveau (solde créditeur)			10 000.00
Totaux				90 000.00	90 000.00

Travail 3.

Explication des calculs :

- Réserve légale : $55\ 000 + 4\ 000 = 59\ 000\ \text{€}$
- Autres réserves : $70\ 000 + 60\ 000 = 130\ 000\ \text{€}$

Désignation de l'entreprise _____ Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	59 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	13 000
	Report à nouveau	DH	10 000
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 199 000

DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	16 000
	Compte régull. Produits constatés d'avance (4)	EB	

Chapitre 4. MODIFICATIONS DU CAPITAL.

4.1. Entreprises individuelles et sociétés de personnes.

Le capital initial, constitué lors de la création d'une entreprise individuelle est modifié par :

- les affectations des résultats des exercices,
- les augmentations et les diminutions de ressources propres,
- mais aussi par les apports temporaires réalisés par l'entrepreneur,
- et les retraits qu'il a effectués pendant l'exercice.

Ces apports personnels (versements en caisse, dépôts en banque, ...) et ces retraits (prélèvements en nature et/ou financiers, ...) sont enregistrés en cours d'exercice au compte :

108 Compte de l'exploitant

En fin d'exercice, le solde du compte 108 doit être viré au compte 101 Capital.

4.2. Sociétés de capitaux.

Lors de la création d'une société de capitaux, il faut constituer le capital social, composé d'actions d'une certaine valeur nominale.

Selon les possibilités financières ultérieures et les ressources nécessaires au développement de l'entreprise, il sera possible d'augmenter le capital social soit :

- par émission d'actions nouvelles, en contrepartie d'apports nouveaux,
- par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites aux anciens actionnaires.

Ces aspects sont traités dans le cadre d'un cours de comptabilité des sociétés ou de comptabilité approfondie.

EXEMPLE 04.

Enoncé et travail à faire.

Au 31 décembre 200N, avant inventaire, les extraits du bilan suivants d'une entreprise individuelle vous sont communiqués :

CAS 1 : "Compte de l'exploitant débiteur" (retraits > apports) :

- Capital : 150 000,00 €,
- Compte de l'exploitant : - 10 000,00 €.

CAS 2 : "Compte de l'exploitant créditeur" (retraits < apports) :

- Capital : 150 000,00 €,
- Compte de l'exploitant : + 15 000,00 €.

TRAVAIL A FAIRE : en utilisant les documents et annexe ci-dessous :

- Annexe 1 : Bordereaux de saisie - Journal des Opérations Diverses.
- Annexe 2 : Extraits des bilans au 31 décembre 200N après inventaire.

1°) Présenter les écritures de régularisation nécessaires dans ces deux situations.

2°) Présenter les extraits du bilan correspondant à ces deux situations.

Annexes.

Annexe 1.

CAS 1 : Compte de l'exploitant débiteur (retraits > apports)					
Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Virement pour solde du compte de l'exploitant		
Totaux					

CAS 2 : Compte de l'exploitant créditeur (retraits < apports)					
Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
200N			Virement pour solde du compte de l'exploitant		
Totaux					

Annexe 2.

CAS 1 : Compte de l'exploitant débiteur

cerfa N° 10938 * 09
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

②

BILAN – PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 7
(2007)

Désignation de l'entreprise _____ Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (l)	DL		

CAS 2 : Compte de l'exploitant créateur

cerfa N° 10938 * 09
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

②

BILAN – PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 7
(2007)

Désignation de l'entreprise _____ Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (l)	DL		

Correction.

Travail 1.

CAS 1 : Compte de l'exploitant débiteur (retraits > apports)					
Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
31-déc. 200N	101 108	Capital Compte de l'exploitant	Virement pour solde du compte de l'exploitant	10 000.00	10 000.00
Totaux				10 000.00	10 000.00

CAS 2 : Compte de l'exploitant créditeur (retraits < apports)					
Bordereau de saisie - Journal des Opérations Diverses					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
31-déc. 200N	108 101	Compte de l'exploitant Capital	Virement pour solde du compte de l'exploitant	15 000.00	15 000.00
Totaux				15 000.00	15 000.00

Travail 2.

CAS 1 : Compte de l'exploitant débiteur

cerfa N° 10938 * 09
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN – PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 7
(2007)

Désignation de l'entreprise _____ Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	14 0000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	14 0000		

CAS 2 : Compte de l'exploitant créditeur

cerfa N° 10938 * 09
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN – PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 7
(2007)

Désignation de l'entreprise _____ Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	16 5000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	16 5000		

Chapitre 5. SYNTHÈSE.

AFFECTATION DES RESULTATS

ORIGINE :

- **Report à nouveau antérieur (N-1),**
- **Résultat de l'exercice (N).**

AFFECTATION :

- **en réserve légale,**
- **en réserve facultative,**
- **en dividendes à distribuer (en N+1),**
- **en report à nouveau (N).**